



## OBSERVATOIRE DES PRIX, DES MARGES ET DES REVENUS SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 30 Juillet 2020

### Réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus OPMR

**Mardi 7 juillet 2020**

Le 7 juillet 2020 à 10h00 s'est tenue, dans les locaux de la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat (CACIMA) de Saint-Pierre-et-Miquelon, une réunion de l'Observatoire des prix, des marges et des revenus, sous la présidence de Mme Laurence Mouysset.

Participaient à cette réunion :

- Thierry Devimeux, préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Bernard Briand, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil territorial ;
- Yannick Cambray, maire de Saint-Pierre ;
- Jean-Pierre Claireaux, vice-président de la délégation spéciale de Miquelon-Langlade (en visioconférence) ;
- Delphine Dagort, vice-présidente de la CACIMA ;
- Nicolas Loréal, UD-FO 975 ;
- Claude Larralde, secrétaire général adjoint de l'UI-CFDT ;
- Robert Hardy, président de l'UPASC ;
- Catherine Caput, adjointe au directeur des finances publiques ;
- Hugues Marion, directeur de l'IEDOM ;
- Sylvie Bernot, directrice de la DCSTEP ;
- Guillaume-Arnaud Grasset, adjoint à la directrice de la DCSTEP ;
- Marcel-Christophe Dagort, gérant de société ;
- Ludivine Quedinet, chef du pôle coordination des politiques publiques de la préfecture (en visioconférence) ;
- Nancy Hayes, membre du groupe de participation citoyenne (en visioconférence) ;
- Bernard Michel, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Myriam Robert, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Jessica de Arburn, collaboratrice du député de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Étaient absents excusés :

- Roger Hélène, président du Medef SPM ;
- Alain Beaupertuis, gérant de société ;
- Christian Coujandassamy, chef du pôle C de la DCSTEP ;
- Brigitte Plaa, membre du groupe de participation citoyenne ;

- Floriane Perret, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Patrick Dechenest, membre du groupe de participation citoyenne ;
- Philippe Paturel, membre du groupe de participation citoyenne.

Mme la présidente, en visioconférence, remercie les membres pour leur présence à cette réunion de l'OPMR.

Elle précise les points à l'ordre du jour à savoir la présentation du rapport d'activité 2019, la problématique de la hausse des prix liée à la crise sanitaire, la présentation de l'étude sur la décomposition des prix ainsi que les questions diverses.

## **1. Présentation du rapport d'activité 2019**

Au préalable de cette réunion, le rapport d'activité 2019 a été adressé à l'ensemble des membres de l'OPMR.

Mme la présidente ayant pris ses fonctions il y a un an, souhaitait disposer d'un rapport d'activité récapitulatif des différentes actions entreprises tout en réservant une attention particulière à la pédagogie pour favoriser la diffusion de ce rapport.

Dans un premier temps, ce rapport rappelle les missions de l'OPMR, sa composition et son fonctionnement.

Il présente ensuite les travaux de l'OPMR réalisés sur l'indice des prix à la consommation et le bouclier qualité prix (BQP) en précisant sa composition et la campagne de communication menée courant 2019 avec des spots télévisés diffusés sur la chaîne locale SPM 1<sup>ère</sup>. Lors de la dernière réunion de l'OPMR, en décembre 2019, il a été acté de réaliser une enquête de satisfaction sur le BQP. Cette enquête de satisfaction a été rapidement mise en place et réalisée, avec un retour de 308 réponses. Le questionnaire et les résultats de cette enquête sont annexés au rapport d'activité.

Afin de disposer d'une vue d'ensemble synthétique, l'activité de l'OPMR 2019 ainsi que des données géographiques et démographiques de l'archipel sont présentées en première page du rapport d'activité sous le titre « Les chiffres clés ». Ces chiffres reprennent la composition de l'observatoire, présentent un focus sur l'activité avec la présentation du BQP (composition et prix du panier négocié) ainsi que la campagne télévisée et l'enquête de satisfaction.

En dernière partie, le rapport d'activité expose le programme de travail de l'OPMR pour l'année 2020.

Mme la présidente tient à remercier les équipes de la préfecture pour leur contribution à la réalisation de ce rapport d'activité.

Les membres de l'OPMR ne formulent aucune remarque sur le rapport d'activité 2019.

## **2. Problématique de la hausse des prix liée à la crise sanitaire**

Un courrier du président de la collectivité territoriale adressé à M. le préfet, faisait état de la hausse des prix sur l'archipel liée à la crise sanitaire, et dans ce contexte, une demande de mise en place d'une commission spécialisée au sein de l'OPMR a été présentée.

Mme Ludivine Quédinet, chef du pôle coordination des politiques publiques au sein de la direction des politiques publiques interministérielles et de l'ancrage territorial (DPPAT) de la préfecture, présente une étude diligentée par M. le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon pour évaluer l'impact de la crise sanitaire sur les prix dans l'archipel. Cette étude porte sur le suivi spécifique pendant trois mois des prix de 25 produits de consommation courante. Elle indique

que cette liste de 25 est différente des produits qui figurent dans la liste des 5 000 prix et produits de l'indice des prix à la consommation et que les résultats présentés ne sont pas pondérés.

Entre :

- décembre 2019 et mai 2020, il est constaté une évolution de + 2,55 % ;
- mai 2020 et juin 2020, cette évolution est de + 1,73 % ;
- juin 2020 et juillet 2020, cette évolution est de + 1,81 %.

M. le préfet propose de maintenir ce suivi de prix jusqu'en décembre 2020. Il semble qu'une tendance de hausse des prix se dessine et M. le préfet interroge les membres de l'observatoire sur ce qu'il est possible de faire pour limiter l'impact de la crise sanitaire.

### **2.1 Hausse des prix des matériaux de construction et des produits alimentaires de base**

M. Marcel-Christophe Dagort, gérant de société, tient à préciser que la situation géographique de l'archipel dépend du marché de la métropole mais également du marché canadien. Sur ce dernier marché le prix des produits augmente plus fortement qu'en métropole. Il tient à alerter la présidente et les membres de l'OPMR sur un effet direct de la crise sanitaire dans le secteur des matériaux de construction. En effet, la crise sanitaire limite fortement les déplacements des populations, les particuliers s'investissent dans leur logement en réalisant des travaux, et par habitude, les Saint-Pierrais et Miquelonnais utilisent essentiellement des produits de normes canadiennes. Le marché se tend sensiblement au Canada avec une demande nettement supérieure à la production. L'impact est conséquent sur les prix pratiqués dans l'archipel.

Sur le premier point soulevé par M. Marcel-Christophe Dagort, M. Hugues Marion, directeur de l'IEDOM, confirme que l'inflation à Saint-Pierre-et-Miquelon est corrélée à celle du Canada et à la variation du taux de change.

Mme la présidente prend en considération la remarque de M. Marcel-Christophe Dagort et partage l'avis de M. le préfet sur le maintien de l'étude des prix jusqu'en décembre 2020, et demande que l'actuel panier soit complété en incluant deux à trois produits de matériaux de construction.

M. le préfet réagit également à la remarque de M. Marcel-Christophe Dagort, et l'interroge sur un éventuel impact similaire pour les professionnels du BTP, et par conséquent sur la commande publique. Selon M. Marcel-Christophe Dagort il y aura un impact, mais plus limité car l'essentiel de l'approvisionnement vient de la métropole.

Mme la présidente interpelle les membres sur le constat d'une hausse des prix sur des produits alimentaires de base tels que les œufs, la farine, le beurre et le sucre. En réponse M. Marcel-Christophe Dagort indique que l'augmentation est liée aux prix en hausse sur le marché alimentaire canadien sachant que plus de 50 % des produits vendus à Saint-Pierre-et-Miquelon sont canadiens. Il s'agit bien d'une augmentation du prix d'achat des produits et non pas des marges.

Sur la question des marges, M. le préfet interroge les distributeurs sur les actions qu'il est possible d'envisager pour agir sur les marges et limiter une hausse des prix. Il prend l'exemple de La Réunion où un distributeur majeur suivi par d'autres ont décidé de geler les prix, au détriment de leurs marges, pour éviter que cette hausse ne soit répercutée sur les consommateurs. M. le préfet relativise bien sûr cet exemple au contexte local. Selon M. Marcel-Christophe Dagort, les distributeurs agissent déjà sur leurs marges.

## **2.2 Aide de la collectivité territoriale et situation du commerce local**

M. Bernard Briand, 1<sup>er</sup> vice-président du conseil territorial, présente l'intervention de la collectivité à travers la distribution de chèques cadeaux. Ces chèques concernent 92 % de la population pour un montant total de 400 000 €. Le montant de ces chèques est calculé selon l'imposition des ménages. L'intérêt est que ces chèques seront directement injectés, par les consommateurs, dans l'économie locale et son impact est évalué à 500 000 € (les ménages consommeront un peu plus que le montant du chèque cadeau). Un des effets attendu est la limitation de l'inflation à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Avant même l'effet de ces chèques cadeaux, Mme Delphine Dagort, vice-présidente de la CACIMA constate que le marché local bénéficie déjà d'une augmentation de 15 % de la consommation du fait de la présence de l'ensemble de la population sur l'archipel. De plus, M. le maire de Saint-Pierre, Yannick Cambray et M. le sénateur, Stéphane Artano estiment que le nombre de colis traités par la Poste est en diminution du fait du délai d'approvisionnement plus long qu'à l'accoutumé.

Plusieurs facteurs sont favorables au commerce local. Selon Mme la présidente, cet effet volume pourrait avoir un impact sur les marges puis sur les prix. M. Marcel-Christophe Dagort relativise ce volume compte tenu du marché local (6 000 habitants).

## **3. Présentation de l'étude sur la décomposition des prix de neuf produits**

### **3.1 Contexte et présentation**

Cette étude avait été demandée lors de la réunion de l'OPMR du 7 février 2019. À ce jour elle concerne neuf produits (au lieu des huit initialement demandés).

Mme Sylvie Bernot, directrice de la DCSTEP rappelle le contexte ayant conduit les membres de l'OPMR à demander cette étude. Il s'agissait de disposer d'une analyse portant sur la décomposition des prix afin, notamment de pouvoir déterminer les marges commerciales pouvant être dégagées par les distributeurs. Cette étude a été réalisée au cours du dernier trimestre de 2019 auprès de sept opérateurs sur une liste de 9 produits et sur la base des déclarations transmises par les distributeurs.

M. Guillaume-Arnaud Grasset, adjoint à la directrice de la DCSTEP, communique quelques données sur la taxation douanière (variable selon le produit et l'origine du produit) ; le coût du fret maritime (encadré par une convention de délégation de service public) et la marge commerciale (différence entre le prix de vente et le coût d'achat).

Afin de pouvoir disposer d'éléments de comparaison, M. Guillaume-Arnaud Grasset présente la marge commerciale moyenne pratiquée en métropole, en la Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion.

L'étude distingue les distributeurs-importateurs des distributeurs.

Elle montre que les prix et les marges sont plus importants pour les distributeurs-importateurs.

Mme la présidente souligne que sur les neuf produits de l'étude, à cinq reprises, le prix le plus élevé concerne un distributeur-importateur. Cependant, M. le préfet constate que pour les autres distributeurs, la marge commerciale semble identique à celle des territoires évoqués précédemment (à l'exception de celui de la Guadeloupe qui porte interrogation).

M. Guillaume-Arnaud Grasset précise que certains distributeurs sont concernés par des réductions de charges et notamment lorsque le nombre de salariés est inférieur à 10 (exonération de charges sociales) ; et lorsqu'ils sont propriétaires des lieux. De plus, l'étude n'inclut pas le coût de fonctionnement des distributeurs mais inclut le coût des pertes.



### **3.2 Remarques sur cette présentation**

À l'issue de cette présentation, Mme la présidente souhaite obtenir des éléments d'informations sur les prix et marges qui sont plus élevés chez les distributeurs-importateurs. M. Marcel-Christophe Dagort indique que le prix d'achat est différent d'un distributeur à l'autre, et pour les distributeurs-importateurs le coût de fonctionnement est pris en compte. Mme Delphine Dagort précise que le climat de l'archipel a un impact sur les coûts puisqu'il faut chauffer les lieux de stockage ou bien avoir recours aux conteneurs isolés pour le transport des marchandises lors de la période hivernale (coût plus élevé qu'un container simple).

En outre, l'approvisionnement de l'archipel nécessite d'anticiper les commandes (jusqu'à deux mois en amont) compte tenu du délai et de la fréquence d'acheminement des marchandises (et plus particulièrement lorsque les marchandises viennent de la métropole). Enfin, le stockage des marchandises surgelées a un impact sur la facture électrique.

### **3.3 Un travail à poursuivre**

Mme la présidente souligne l'importance du travail réalisé et souhaite la poursuite de cette étude avec une décomposition plus précise des prix en tenant compte des frais de stockage, de la part imputable aux assurances et au fret. Il serait alors intéressant de regarder plus précisément la grille tarifaire du fret dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public (DSP).

M. Marcel-Christophe Dagort interroge Mme la présidente sur l'intérêt de poursuivre cette étude étant donné que la marge moyenne de l'archipel coïncide avec celle de la métropole, la Martinique et de La Réunion.

M. le préfet rappelle que la loi a créé les OPMR pour mieux comprendre la situation économique des territoires d'Outre-mer, souvent plus fragile qu'en métropole, afin de s'assurer que le niveau des prix, des marges et des revenus soit en corrélation avec un développement social harmonieux. Les études et débats au sein de l'OPMR sont une base de connaissance utile aux décisions des politiques publiques.

## **4. Questions diverses**

### **4.1 Renouvellement de la délégation de service public maritime**

Mme la présidente précise que la DSP porte sur l'exploitation de la desserte maritime internationale en fret de l'archipel au départ d'Halifax. Les échéances concernant le renouvellement de cette DSP sont l'appel public à la concurrence en cours avec une remise des candidatures au 20 juillet 2020, une remise des offres au 29 septembre 2020 et un renouvellement de la DSP au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 42 mois.

M. Bernard Briand interpelle sur cette durée.

M. le préfet explique que cette durée fait suite au constat que le démarrage d'une nouvelle DSP, pour un nouveau partenaire, en hiver est compliqué. Ainsi la prochaine DSP sera renouvelée à l'été, saison plus favorable pour sa mise en place.

M. Bernard Briand souhaite des précisions concernant l'appel à la concurrence et notamment en terme de coût. La participation de l'État restera inchangée.

M. le préfet lance l'idée de profiter de ce renouvellement pour refondre certains fondamentaux y compris la grille tarifaire, pour que la DSP maritime soit en phase avec les normes internationales et correspondent aux objectifs environnementaux du gouvernement.

Selon M. Marcel-Christophe Dagort, si la grille tarifaire est modifiée, la structure des prix le sera aussi au détriment du consommateur.

M. le préfet confirme son souhait de réaliser cette étude permettant de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

M. Robert Hardy, président de l'UPASC, suggère de caler la grille tarifaire aux codes douaniers de Sydonia. Cet outil est aujourd'hui utilisé par l'ensemble des importateurs et des données pourraient en être extraites.

#### **4.2 Études diverses**

Mme Myriam Robert, membre du groupe de participation citoyenne souhaite savoir si l'étude sur les budgets des ménages et sur les revenus est toujours d'actualité.

Mme la présidente fait un retour sur l'historique de cette étude et plus particulièrement sur le fait que l'INSEE a déconseillé de réaliser cette étude sur une population de 6 000 habitants (échantillon trop faible). L'OPMR s'est alors orienté vers un travail sur la refonte des pondérations (prix, revenus et logement).

M. Nicolas Loréal, secrétaire général UD-FO 975 demande s'il est possible de réaliser une étude comparative entre l'inflation et le niveau des revenus. Mme la présidente estime que cette étude bien qu'intéressante ne peut être envisagée dans l'immédiat compte tenu des travaux déjà identifiés.

Mme Myriam Robert porte à l'attention des membres l'utilité d'une étude de la part logement dans le budget des ménages. M. Bernard Briand évoque une étude réalisée sur ce sujet indiquant une tension du marché et une hausse des prix liée au logement. Avec le développement du quartier des Graves, la collectivité territoriale proposera environ 100 logements. La pression devrait être moins importante et un impact sur les prix du logement à Saint-Pierre est attendu. Par ailleurs, environs 160 logements sont répertoriés vacants sur Saint-Pierre. La collectivité territoriale travaille sur un projet d'aides financières pouvant permettre aux propriétaires de réaliser des travaux pour une mise en location. M. le préfet précise qu'il serait utile sur le territoire d'installer un observatoire du logement.

En conclusion, Mme la présidente tient à souligner le travail de l'OPMR avec désormais une bonne expertise des prix, le travail initié pour une meilleure connaissance des marges et enfin des réflexions à mener concernant les revenus.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la présidente lève la séance à 12 h 10, après avoir remercié les membres pour leur participation.

La présidente de l'Observatoire  
des prix, des marges et des  
revenus,



Laurence MOUYSSET